

édition 2024-2025



CHI FOUMI 2

complémentaire *six !*

appel à candidatures[✓] pour accompagner ~~chaq~~^{six} communes finistériennes
dans la transformation de leurs cours d'école
- concertation, conception, réalisation -

réponses attendues pour le 13 mai 2024

la démarche

Lieu de vie et d'apprentissage au quotidien, la cour d'école mérite qu'on lui porte une attention particulière. Support d'imaginaire et de pédagogie, espace partagé, sportif et ludique, jardin ou terrain d'aventure, elle doit offrir des situations favorables au bien-être et au développement de l'enfant.

Dans le cadre de l'accompagnement permanent des collectivités finistériennes à la transformation de leurs espaces, face à des sollicitations de plus en plus nombreuses sur la question des cours d'école, et faisant le constat de l'inadéquation des modalités classiques de marché public de maîtrise d'œuvre sur ces micro-sujets complexes à l'économie limitée, le CAUE 29 coordonne le programme CHIFOUMI, une consultation groupée et expérimentale pour faire émerger des exemples locaux de cours d'école réjouissantes.

Abordée par différents angles (usages, confort d'été, désimperméabilisation, végétalisation, biodiversité...), la nécessité de la transformation des cours d'école est de plus en plus partagée. Ici et là, les espaces de cours évoluent. Mais les exemples les plus médiatisés de ces évolutions sont majoritairement urbains, et ne correspondent pas aux capacités financières et/ou aux ressources de la majeure partie de nos demandeurs. Le programme CHIFOUMI a pour ambition de tester la réalisation de projets sur-mesure et abordables, économes et durables, pensés avec les usagers et conçus avec les gestionnaires, présentant des modalités et des solutions adaptés aux communes rurales et petites villes finistériennes.

En 2024, pour cette deuxième édition de CHIFOUMI, ce sont les communes de Lampaul-Guimiliau, Penmarc'h, Plourin-lès-Morlaix, Saint-Martin-des-Champs et Trégunc qui ont décidé de s'engager dans la transformation de leurs cours d'écoles publiques, **rejointes à la dernière minute par la ville de Châteaulin (via ce cahier des charges complémentaire).**



© CAUE 29 - CHIFOUMI Pont l'Abbé

les objectifs

Au delà du clin d'œil amusé à l'intemporel jeu du pierre-feuille-ciseaux qui anime les cours d'école du monde entier, CHIFOUMI symbolise ici une série d'ambitions et d'objectifs pour la transformation des cours qui font l'objet de cet appel à candidatures.

la pierre

Comme celle que l'on utilise pour créer un banc, une limite, une marche.

Utiliser des **matériaux naturels et bruts** permet de lutter contre l'obsolescence, de faciliter la réparation et d'anticiper le recyclage ou le réemploi de l'aménagement. Les **ressources locales, de première ou seconde main**, l'appui sur l'existant et l'optimisation des matériaux en place sont à privilégier.



Comme celle que l'on lance sur la marelle, celle que l'on gratte sur le sol pour faire un dessin, celle que l'on escalade, tantôt montagne ou île déserte.

Favoriser les aménagements sobres, **supports d'imaginaires**, non directifs, hybrides et polyvalents, réversibles, en faisant confiance à la capacité de création, d'appropriation et d'inclusion des enfants, rend possible une **multiplicité d'usages** dans le temps et l'espace.

la feuille

Comme celle qui marque les saisons en changeant de couleur, celle qui se fait grignoter par la chenille et fait de l'ombre aux beaux jours.

La cour d'école doit **accueillir la biodiversité végétale et animale**, pour participer à la restauration des continuités écologiques en éveillant les élèves au vivant et à leur environnement.

Comme celle qui, inlassablement, tombe à l'automne, au grand dam du balayeur.

Il est primordial de **prendre en compte et de faire évoluer l'entretien des cours d'école**. Il ne s'agit plus de «faire propre» mais d'accompagner un espace dans son évolution naturelle, en hiérarchisant les espaces et les interventions.



les ciseaux

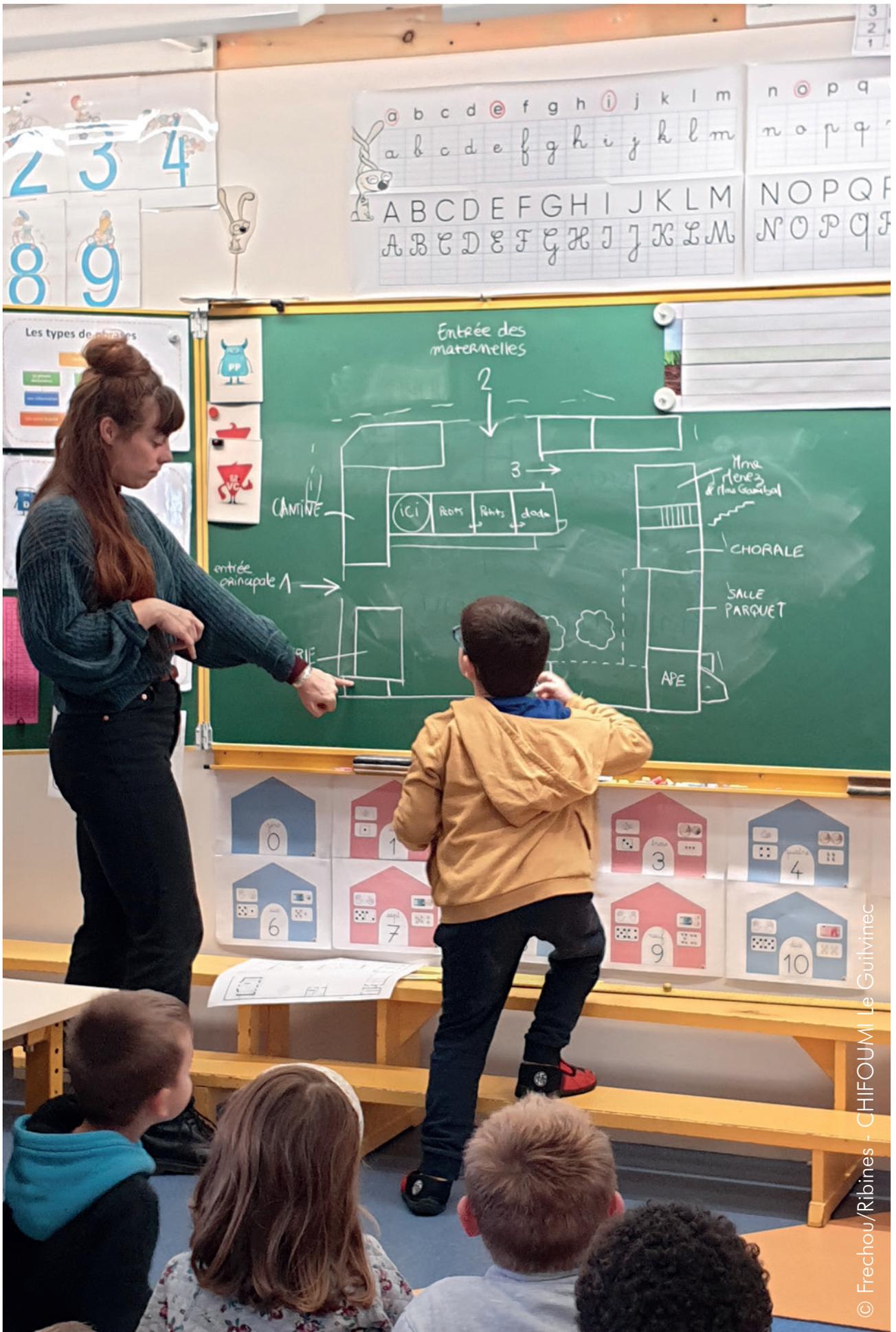
Comme ceux qui coupent, découpent, tranchent pour donner forme.

Les grandes nappes de bitume qui recouvrent aujourd'hui les cours d'école peuvent être découpées pour retrouver un **sol naturel et perméable**, préalable indispensable à l'accueil de la biodiversité, et **gérer au mieux l'eau** sur la parcelle.

Comme ceux du tailleur qui crée à la demande et sur-mesure.

Comment sortir du recours systématique et onéreux au catalogue qui a tendance à banaliser les espaces ? La cour d'école peut être un support de création, d'expérimentation, et se doter d'une **identité singulière**, mettant en valeur les spécificités du cadre bâti et paysager, soulignant les usages particuliers, dans le respect de la sécurité et des besoins de toutes les parties prenantes.





les règles du jeu



50000 €Rt
études et travaux compris



répartition libre
enveloppe travaux/rémunération



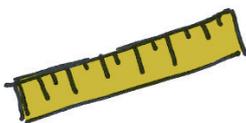
en régie
au maximum



une année
sept. 2024 > dec. 2025



pédagogie
le projet comme support



exemplarité
sur-mesure dans les clous

La première règle du jeu est celle du budget, cadré dans une enveloppe globale de 50 000 euros. Il ne s'agit pas de dire que 50 000 euros est le budget idéal pour un réaménagement de cour d'école, mais plutôt de se demander «**que peut-on faire dans cette cour d'école avec 50 000 euros ?**». Le programme CHIFOUMI a pour ambition de faire émerger un **panel de projets démonstrateurs** de ce qu'il est possible de faire avec un budget contraint dans différentes situations (diversité de ratios au m², intervention sur tout ou partie de la cour avec des transformations plus ou moins importantes, équilibre entre végétalisation et mise en place de supports d'usages...).

La maîtrise d'œuvre doit envisager l'intégralité de la démarche dans le budget donné : diagnostic partagé, conception, accompagnement à la réalisation et/ou réalisation, inauguration et transmission, en impliquant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'usage tout au long du projet. La répartition du budget entre enveloppe travaux et rémunération est laissée à son initiative. En effet, le calcul «classique» des honoraires de maîtrise d'œuvre en pourcentage du montant des travaux atteint ses limites quand il s'agit de développer un projet de transformation de cour d'école à la fois très demandeur en temps (compréhension fine de l'existant, association de toutes les parties prenantes, économie de ressources...) et peu coûteux.

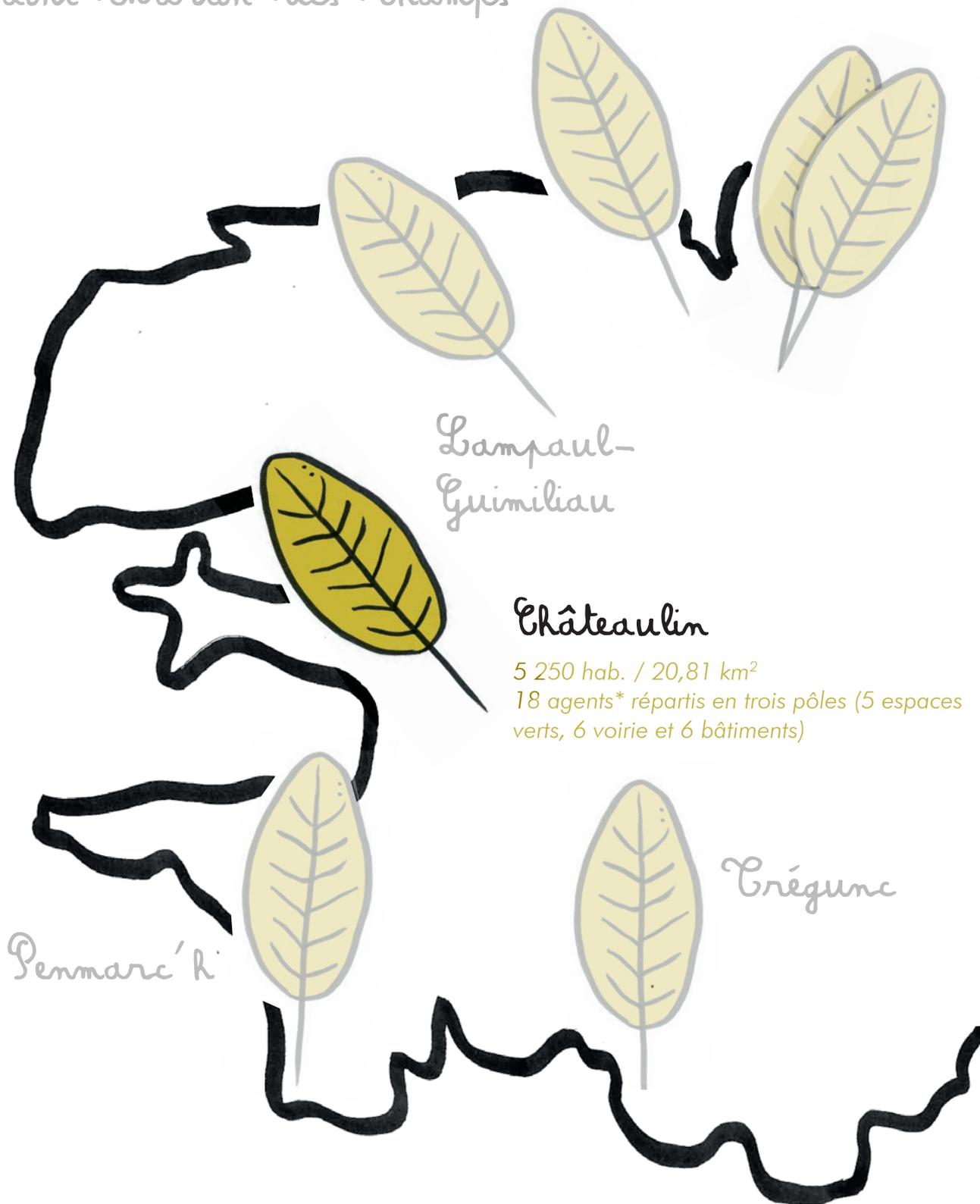
Une autre règle du jeu est celle du **faire ensemble**, et du «**faire maison**». Les travaux seront réalisés au maximum en régie, de façon à **valoriser les savoir-faire et les ressources locales**, et à inclure dès la conception/réalisation les futurs gestionnaires. En fonction de leurs compétences, les équipes de maîtrise d'œuvre pourront aussi prendre une part active aux travaux envisagés et/ou animer des chantiers participatifs. L'implication de la maîtrise d'usage, et notamment celle des élèves, sera aussi imaginée comme un vecteur pédagogique. Le projet est **l'occasion pour toutes et tous d'apprendre et de comprendre** à travers une entrée singulière et pluri-disciplinaire, tout en apaisant les tensions potentielles.

L'ensemble du projet, jusqu'à la réalisation des travaux, s'inscrit dans un calendrier cadré (une année scolaire et un peu plus). Il s'agit d'une **temporalité à l'échelle de l'élève** lui permettant de vivre le processus dans son intégralité.

La dernière règle du jeu est celle de la recherche d'exemplarité. Il est attendu que le projet fasse la **part belle au sur-mesure**, dans une optique de sobriété et d'adaptation au site, tout en répondant aux différentes réglementations en vigueur. Un bureau de contrôle spécialisé est associé à la démarche.

les communes

Saint-Martin-des-Champs



Lampaul-Guimiliau

Châteaulin

5 250 hab. / 20,81 km²

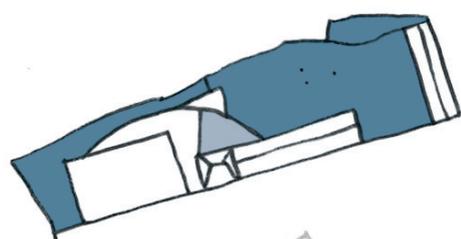
18 agents* répartis en trois pôles (5 espaces verts, 6 voirie et 6 bâtiments)

Crégunc

Penmarc'h

*agents des services techniques

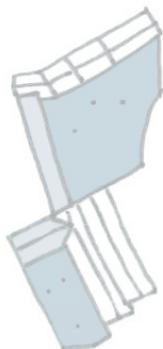
les cours d'école



école élémentaire Marie-Curie

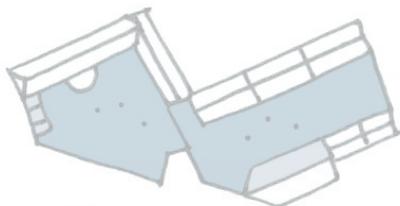
Rue Raoul-Anthony, 29150 Châteaulin

La cour de Marie-Curie haut (école élémentaire), presque entièrement bitumée, fait l'objet de surchauffes estivales d'autant plus impactantes qu'elle accueille l'ALSH toute l'année. Son fort dénivelé constitue une contrainte autant qu'un atout à exploiter.



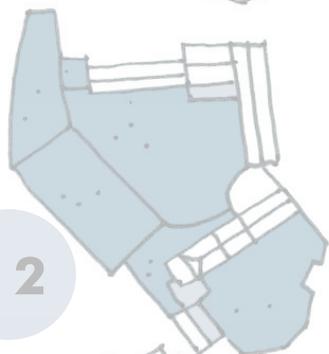
groupe scolaire Eric-Cabarly

2, rue de l'École, 29400 Lampaul-Guimiliau



école primaire Thomas-Donnard

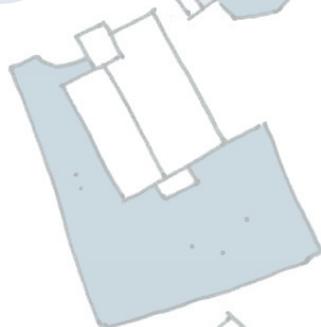
Rue Jean Macé, Saint-Guérolé, 29760 Penmarc'h



écoles Martin-Luther-King

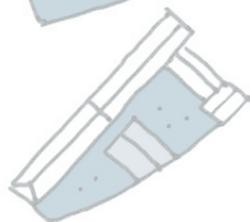
11, rue de Coat an Scour, 29600 Plourin-lès-Morlaix

x 2



école maternelle du Gouélou

Rue Jean-Pierre Calloc'h, 29600 Saint-Martin-des-Champs



école primaire René-Daniel

8, rue Kériquel, Hameau de Saint-Philibert, 29910 Trégunc

6 projets pour 6 équipes différentes (une même équipe pour les deux cours de Plourin-lès-Morlaix qui engage 2 x 50 000 euros pour son groupe scolaire composé de deux établissements distincts)



50000€

© CAUE 29

école élémentaire Marie-Curie

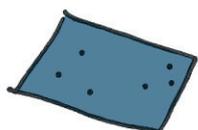
Châteaulin

175 élèves | 9 classes (dont 1 ULIS) | 1 cour | 1880 m² | 1 préau (200 m²) | 60 enfants en ALSH

L'organisation de l'école Marie-Curie est momentanément impactée par les travaux de réhabilitation de la partie maternelle. Si aujourd'hui, l'ensemble des élèves se retrouvent dans la cour concernée par le projet, à terme celle-ci est destinée aux élémentaires et à l'ALSH. La cour sert toute l'année, vacances comprises, et doit offrir un confort et un cadre de qualité aux enfants à chaque saison. Aussi, la cour présente un fort dénivelé qui a conduit à la mise en œuvre d'une grande rampe PMR en enrobé structurant une part significative de l'espace. La végétalisation attendue de la cour devra intégrer ces accès PMR ainsi que les circulations de véhicules (entretien, livraisons, pompiers).

les sols imperméables et perméables

bitume/béton



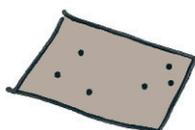
89%

synthétique



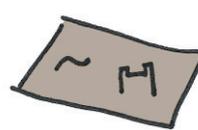
2%

stabilisé



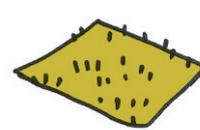
0%

malleable



0%

végétalisé



10%

Les pieds des trois grands arbres sont les seuls espaces non bitumés accessibles de la cour. Le talus enherbé, au nord, est entretenu de manière saisonnière par deux brebis. À proximité, deux espaces de jardins pédagogiques sont utilisés lors d'ateliers encadrés (non comptés ci-dessus).

les aménagements

structure



1

bancs et tables



3

tracés



2

arbres



3

moutons



2

but



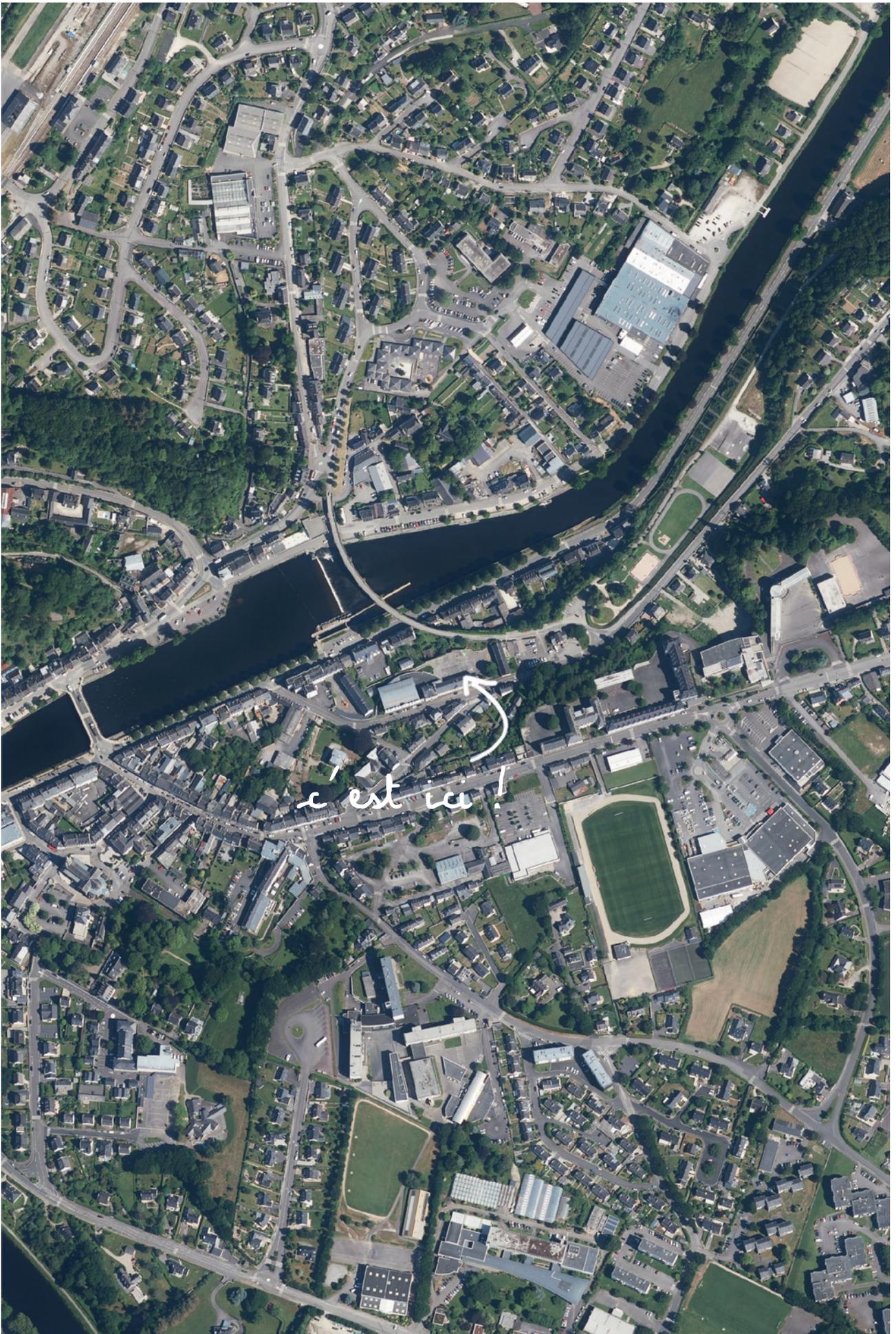
2

paniers



2

Les élèves ont vu disparaître successivement le bac à sable, deux jeux devenus obsolètes et deux arbres impactés par les travaux de démontage de ces derniers. Les équipements se sont donc réduits de manière significative. Seuls subsistent la structure, les buts et les paniers de basket. Les terrains de sport prennent une place importante dans la cour et leur positionnement conduit à des conflits d'usages. Les trois arbres apportent une ombre dense sur une partie de la cour. Enfin, des tables de pique-niques offrent des assises bienvenues en cœur de cour.







© CAUE 29 - CHIFOUMI Porspoder

le règlement de la consultation

CALENDRIER

24.04.24 publication de l'appel à candidatures complémentaire
12.05.24 date limite d'envoi de questions éventuelles*
13.05.24 (12h) date limite d'envoi des dossiers de candidature (2 dossiers max. par équipe)
05.06.24 jury de pré-sélection de 3 équipes maximum
19.06.24 entretiens (en visio) avec les équipes pré-sélectionnées
20.06.24 annonce des équipes retenues (une équipe différente par commune)
///.10.24 rencontre entre équipes retenues et (in)formation par un bureau de contrôle partenaire
///.02.25 temps de conseil groupé avec le bureau de contrôle partenaire (facultatif)
///.10.25 fin de mission (projets réalisés, hors éventuelle plantation d'arbres à l'hiver)
**Les questions sont à adresser à l'adresse chifoumi@caue-finistere.fr. Les réponses seront affichées sur www.caue-finistere.fr/blog. Merci de ne pas solliciter les communes en direct.*

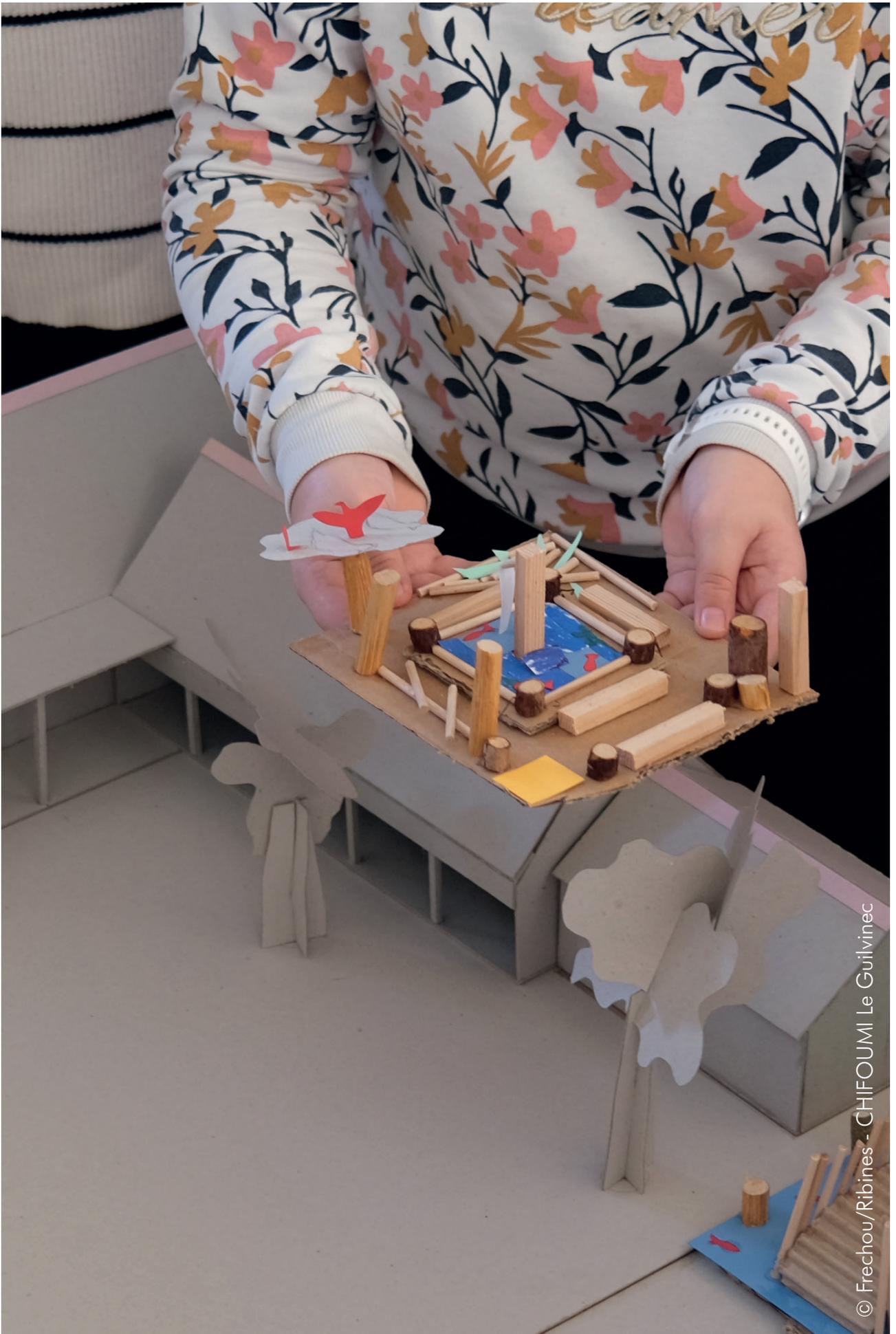
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe sera composée d'un.e ou plusieurs professionnel.le.s présentant des compétences et/ou expériences significatives en aménagement d'espaces publics et paysage, implication de la maîtrise d'usage et concertation, pédagogie scolaire, suivi et/ou réalisation de chantier. Le/la mandataire de l'équipe sera un.e paysagiste-concepteur/trice. L'équipe pourra s'entourer de façon ponctuelle d'autres compétences jugées utiles à la poursuite des objectifs.

ATTENDUS

- diagnostic de l'existant (espaces et usages), conception (y compris détails de mise en œuvre, intégration des spécificités des services techniques, palette végétale, gestion fine de l'enveloppe travaux, allers-retours et ajustements du projet) et suivi de la réalisation et/ou réalisation.
- qualité environnementale (perméabilité des sols, plantations...), qualité d'usage (générosité, justesse, ergonomie et sécurité des aménagements) et qualité d'entretien.
- attention portée à l'existant, emploi de ressources locales et limitation des exports de matière.
- implication de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'usage (élèves, équipe enseignante, agents périscolaire, agents techniques, parents d'élèves...) : concertation et apprentissage par le projet (l'équipe devra se positionner sur la façon d'impliquer les différentes parties prenantes, sur les temporalités de cette implication, et sur les objectifs poursuivis).
- réalisation des travaux (au maximum en régie et/ou par l'équipe et/ou en chantier participatif).
- constitution d'un livrable (état des lieux, projet, palette végétale, éventuels détails techniques et/ou notice de mise en œuvre, notice de gestion/entretien, bilan économique, dossier de photos...).
- réalisation d'une vidéo de 10min maximum témoignant des différentes phases du projet.

L'objectif n'est pas la réfection totale des cours concernées, irréalisable dans le budget alloué, mais bien une transformation partielle, de type acupuncture (aménagements légers répartis et/ou plus concentrés sur une partie de la cour), adossée aux qualités de l'existant, qui répare (arbres étouffés, chaleur estivale, mobilier dégradé ou inexistant...) et améliore la vie dans la cour. Les travaux ne comprennent ni interventions sur le bâti (sauf graphisme ou accroches ponctuelles), sur les clôtures ou les réseaux, ni dépollution. Les diagnostics préalables (amiante, plans réseaux) sont à la charge de la maîtrise d'ouvrage, ainsi que le contrôle avant ouverture. Un bureau de contrôle partenaire de la démarche devra être associé à la certification des éventuels jeux sur-mesure.



MOYENS

- 50 000 €ht d'enveloppe globale (par établissement) comprenant rémunération maîtrise d'œuvre*, rémunération réalisation de travaux** et enveloppe travaux***.
Pour Plourin-lès-Morlaix : 100 000 €ht pour deux établissements (répartition libre).

**La rémunération maîtrise d'œuvre comprend les temps de concertation/conception/suivi de chantier et tous les frais liés (déplacements, hébergement, repas, petit matériel...).*

***La rémunération réalisation de travaux comprend les temps dédiés à la réalisation de travaux par l'équipe (travail des sols, plantations, réalisation de mobilier...) et tous les frais liés. Ce cas de réalisation d'une partie des travaux par l'équipe aux côtés des services techniques et autres éventuels intervenants (chantiers participatifs, entreprises extérieures) n'est pas obligatoire.*

****L'enveloppe travaux correspond aux dépenses liées à la réalisation des travaux hors temps passé par l'équipe en réalisation (matériaux, équipements spécifiques, mobiliers, végétaux, locations, certification de jeux sur-mesure, intervention ponctuelle d'entreprise/prestataire extérieur/e...).*

La rémunération totale de l'équipe (maîtrise d'œuvre/réalisation) ne pourra dépasser 40 000 €ht. La répartition du budget est laissée au choix de l'équipe candidate, qui se positionne au moment de la candidature. La part allouée à l'enveloppe travaux devient dès lors l'enveloppe maximale allouée aux travaux. Le projet devra s'adapter à cette enveloppe, sans possibilité de deuxième phase de travaux ou d'avenant sur le montant des travaux. Un devis pour la partie rémunération sera demandé aux équipes pré-sélectionnées pour la deuxième phase de sélection (auditions) en cohérence avec la répartition annoncée lors de la candidature.

- La commune engage ses services techniques (agents et équipements) dans la limite de ses capacités (variable selon les communes - voir p.8) et de manière à ne pas porter atteinte de façon excessive au fonctionnement ordinaire de la commune (disponibilités estivales réduites...).

Il appartiendra à l'équipe d'adapter le projet (techniques, temporalités, organisation) aux contraintes et ressources des services techniques de la commune (en temps réel).

DÉROULÉ DE LA MISSION

La mission peut débuter dès la rentrée de septembre 2024 et doit être terminée pour fin octobre 2025 au plus tard, à l'exception d'une éventuelle plantation d'arbres qui pourra être réalisée à l'hiver suivant. Le déroulé de la mission est laissé à l'appréciation de l'équipe candidate, qui émet une hypothèse méthodologique au moment de la candidature. Le calendrier pourra faire l'objet d'une négociation/adaptation légère après sélection des équipes. Une modification de la méthodologie sera possible en cours de mission, en accord avec la commune et le CAUE du Finistère, sans évolution de l'enveloppe allouée à la rémunération en premier lieu.

Le déroulé devra inclure à minima 4 réunions du comité de pilotage (parties prenantes communales et CAUE du Finistère) : réunion de lancement, présentation du diagnostic et de l'esquisse, validation du projet définitif, réunion de clôture. Une réunion sera prévue avant l'été 2024, éventuellement en visio, pour faire le point sur les modalités administratives et finaliser la contractualisation (convention tripartite et devis).

Le CAUE du Finistère est présent tout au long du projet : il assure la coordination du programme CHIFOUMI, suit l'avancement des missions auprès des communes et peut être sollicité comme une ressource, fort d'une expérience de plusieurs années dans l'accompagnement à la transformation des cours d'école. Il assurera également la valorisation des projets réalisés.



© Bivouac - CHIFOUMI Guiler-sur-Goyen

DOSSIER DE CANDIDATURE

- un document format portrait comprenant dans l'ordre suivant : note de compréhension et d'intention (1 A4 recto verso max, taille de police lisible !) + références (2 A4 recto verso max) + CVs et copie des diplômes (*un fichier PDF unique*)
- la fiche de candidature complétée (ci-après) dans un document séparé (*un autre fichier PDF*)

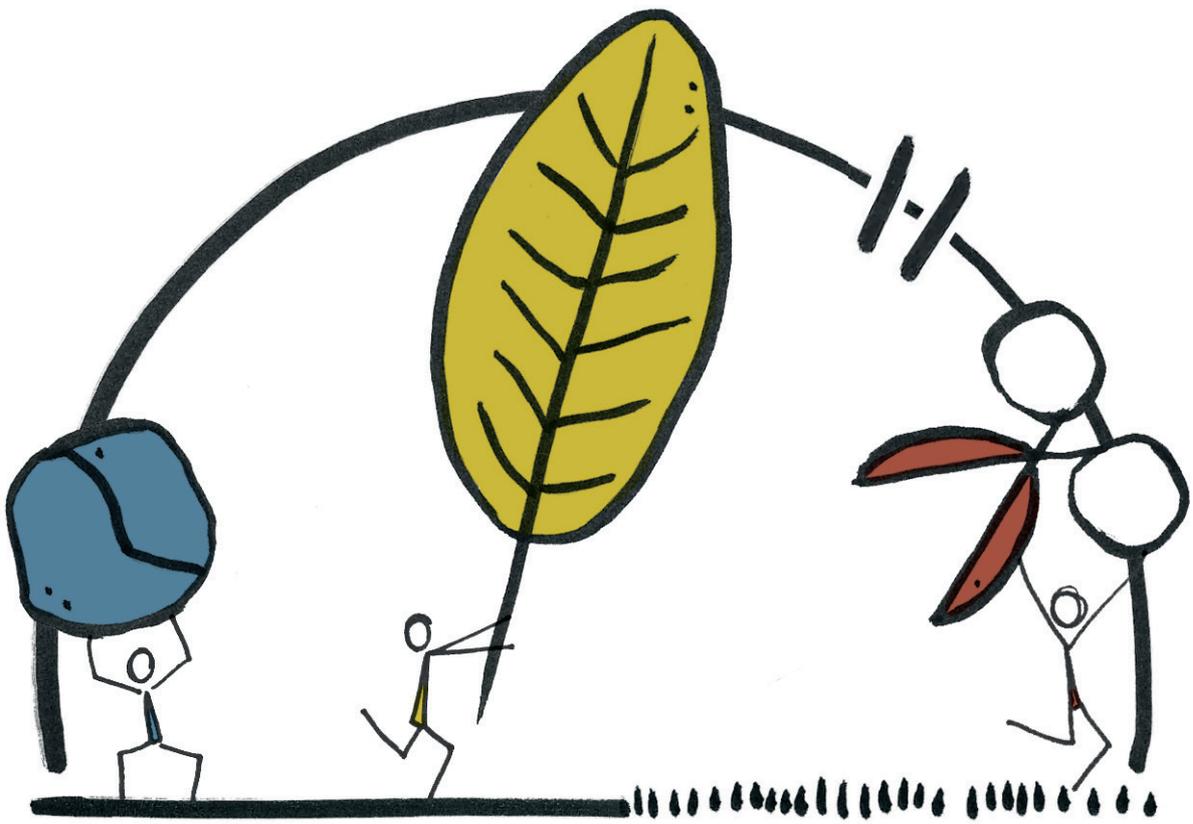
Le dossier de candidature complet doit être envoyé par mail sur chifoumi@caue-finistere.fr. La réception sera notifiée par retour de mail. Les dossiers incomplets ou excédentaires ne seront pas pris en compte. Une équipe peut candidater sur deux communes maximum, auquel cas elle devra envoyer deux dossiers distincts dans deux mails séparés.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury composé d'élus et de professionnels se réunira pour pré-sélectionner les candidats admis aux entretiens puis pour échanger avec ces candidats en visioconférence.

Le jury sera particulièrement sensible à :

- la composition de l'équipe
- la compréhension du sujet et du contexte
- la compréhension de la démarche
- la capacité à mobiliser et impliquer les différents acteurs, notamment le public scolaire
- la capacité à mettre en oeuvre un projet de paysage (principes, détails, réalisation, entretien)
- les compétences techniques et l'expérience du chantier
- la capacité à accompagner une réalisation en régie
- la capacité à s'adapter aux conditions réelles et aux imprévus (inventivité et réactivité)
- la pertinence et le calibrage de la méthode et du calendrier
- la qualité et la pertinence des références au regard de la méthodologie annoncée
- la clarté du propos et la capacité de synthèse
- le sens de l'écoute et la force de proposition
- l'engagement, la personnalisation du propos et le parti pris



Châteaulin
~ VILLE VERTE ET VIVANTE ~

 **CAUE**
FINISTÈRE
CONSEIL D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT